



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
Consultation n° 2020_11004_0061

A Marseille, le 08/07/2020

Direction générale adjointe à l'attractivité et à la promotion de la Ville de Marseille

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Accompagnement, veille et assistance au développement du site internet de la ville de Marseille et de ses sites satellites

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous informons que les réponses ont été apportées aux questions suivantes :

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 2, posée le 01/07/2020 :

Le BPU indique hébergement annuel sur une infrastructure stable et dédiée au site avec sauvegarde automatisée. Pouvez-vous préciser le dimensionnement attendu pour le niveau unitaire ? (nb max de connexion simultanée, Volume de données estimatif)

Réponse 2, transmise le 08/07/2020 :

A titre indicatif, la bande passante du site sortiramarseille.fr est de l'ordre de 30 065Mo/mois

Question 3, posée le 06/07/2020 :

A la lecture des différents documents communiqués, je ne vois pas de CCTP.
il manque des éclairages sur certains postes du BPU :

- 1.1 : Périmètre non précisé
- 3.1 Hébergement annuel : trafic et pics à prévoir
- 3.4 SEO : Précisions sur vos attentes"

Réponse 3, transmise le 08/07/2020 :

Le DCE ne comporte pas de CCTP.

Les clauses techniques relatives à l'exécution de l'accord-cadre sont intégrées dans le Cahier des Clauses Particulières de l'Accord-Cadre (CCPAC).

Précisions relatives au BPU

1.1 Le périmètre est l'écosystème digital de la Ville de Marseille, à savoir le site internet marseille.fr, 40 mini sites et 3 sites sous wordpress.

3.1 A titre d'exemple, la bande passante du site sortiramarseille.fr est de l'ordre de 30 065Mo/mois. Les pics sont difficilement prévisibles.

3.4 Nous attendons du prestataire qu'il améliore la position dans les résultats de recherche du site marseille.fr et de son environnement digital (40 mini sites et 3 sites sous wordpress).

Questions 4, posée le 06/07/2020 :

4.1. Pouvez-vous préciser la liste des sites qui seront dans le périmètre de la maintenance, et pour chacun le CMS (ou autre solution) utilisé ainsi que sa version ?

Réponse : Les sites sont sous Drupal 7 (le site principal marseille.fr ainsi que 40 mini-sites).
3 sites sont sous wordpress

4.2. Dans le BPU :

4.2.1 « 1.1 Rédaction de préconisations pour l'écosystème digital de la ville de Marseille » : Pouvez-vous préciser le périmètre (générique sur un ou plusieurs sites), la méthodologie et les livrables attendus ? S'agit-il d'une veille générique faite par nos consultants avec un rapport sur les usages ? Ou s'agit-il d'un recueil de besoins ou enquête pour un site en particulier, avec des ateliers à mener et un rapport de recommandation finale ?

Réponse : Il s'agit d'une réponse à un brief avec des suggestions de pistes ergonomiques et graphiques et du benchmark.

4.2.2 « 2. Conception pour site internet » : Nous comprenons que le Prix unitaire correspond au tarif journalier de la ressource correspondante, est-ce exacte ?

Réponse : C'est un intitulé il n'y a pas de prix à mettre

4.2.3 « 3.4 Optimisation du référencement des sites de la ville : SEO » : Pour cette ligne doit-on également indiquer le tarif journalier d'un consultant SEO ? Ou attendez-vous le prix pour une prestation complète (audit, recommandation, mise en œuvre) ? Dans ce cas pouvons-nous poser des hypothèses dimensionnantes, par exemple, évaluer le prix pour le site du cas pratique Sortir à Marseille ?

Réponse : Le prix attendu est le prix pour une prestation complète.
Il s'agit du prix pour un audit avec recommandations SEO pour un site donné.

4.2.4 « 4. Maintenance corrective » : Pour ces lignes doit-on uniquement indiquer le tarif horaire d'un développeur, et lors de la commande nous ajouterons les charges de gestion de projet ? Ou attendez-vous un prix comprenant les deux ? En effet au-delà de l'intervention technique il est important d'effectuer le suivi des activités et de la qualité des prestations.

Réponse : Il s'agit uniquement du tarif du développeur

4.3. Dans le document Mémoire Technique Sites internet III. « Pertinence de la recommandation globale digitale, sur un projet déjà effectué par le prestataire, par rapport à la problématique du client » : Pour la problématique devons-nous plutôt retenir le cadre global du marché, c'est-à-dire la reprise d'un écosystème multi-techno avec des activités de maintenance, d'évolutions et de conseil en parallèle ? Ou préférez-vous que nous orientons notre réponse sur le cas pratique avec une problématique de refonte d'un site événementiel/culturel/touristique ?

Réponse : C'est à la convenance du candidat

4.4. Maintenance corrective

Dans les documents il est fait mention de 2 délais différents de rétablissement (résolution) de la plateforme. Pour éclaircir le sujet pouvez-vous compléter le tableau suivant (sachant que l'on parle ici de maintenance applicative et non de l'exploitation) ?

	Délais d'intervention	Délais de résolution
Anomalie bloquante bug empêchant le fonctionnement de tout ou partie du site		
Anomalie majeure bug impliquant le fonctionnement en mode dégradé d'une ou de plusieurs fonctions du site		
Anomalie mineure dysfonctionnement ni bloquant, ni majeur		

Réponse : C'est au prestataire de détailler ses garanties d'intervention sur ces points

4.5. Questions hébergement :

4.5.1 Êtes-vous favorables à l'utilisation d'un Cloud public type AWS ?

Réponse : Il faut que cette solution puisse garantir l'intégrité, la sécurité de nos données ainsi qu'une performance suffisante à nos sites internet

4.5.2 Est-ce que l'infrastructure actuelle est sous-dimensionnée selon vous ? Pouvez-vous nous en communiquer les gabarits en terme de ressources cpu, ram, espace disque, bande passante ?

Réponse : Non. Les ressources dépendent en fonction des sites internet. Voici par exemple une machine qui nous sert d'hébergement pour un de nos gros sites et qui pourra vous servir d'exemple pour illustrer votre réponse et le BPU.

- 4 CPU
- 16 Go de mémoire
- 160 Go d'espace disque
- La bande passante est de 30065 Mo / mois

4.5.3 Avez-vous besoin de certificats SSL ?

Réponse : De préférence oui

4.5.4 Est-ce qu'un environnement de préproduction est envisagé en plus de l'environnement de production ?

Réponse : Idéalement oui selon le projet et la taille du site

4.5.5 Quel taux de disponibilité visez-vous ?

Réponse : 98%

4.5.6 Avez-vous besoin d'un plan de reprise d'activité (PRA) ?

Réponse : Non

Question 3, posée le 03/07/2020 :

Vous souhaitez que les candidats répondant à cet appel d'offre réalisent des études de création relatives au cas pratique.

Afin de vous assurer d'une réponse créative de qualité, pouvez-vous nous transmettre les éléments suivants :

- Votre Logotype en format vectoriel (eps, svg, ai), à défaut en JPEG ou PNG
- Votre charte graphique complète
- Carte du territoire au format vectoriel (eps, ai, svg,...) ou à défaut en bitmap (1000px de large minimum) (jpg, png, tif, ...)
- Quelques documents ou campagnes significatifs exprimant le déploiement de votre charte graphique sur des supports
- Une dizaine de photos (idéalement plus) significatives de votre action, dans l'un des formats minimums suivant :
 - 1980 X 1080 pixels à 72 DPI (soit 72 cm x 38 cm)
 - 1980 X 1080 pixels à 150 DPI (soit 34 cm x 18 cm)
 - 1980 X 1080 pixels à 300 DPI (soit 17 cm x 9 cm)

Et tous supports ou informations que vous jugeriez utile de nous communiquer

Réponse 5, transmise le 08/07/2020:

Ces documents n'étant pas nécessaires à l'élaboration du cas pratique ils ne sont pas transmis.

POUR RAPPEL :

Question 1, posée le 01/07/2020 :

Le BPU demande chiffrage pour emailing, par contre rien n'est indiqué dans le document CCPAC. Vous confirmez le besoin ?

Réponse 1, transmise le 08/07/2020 :

Oui, nous confirmons le besoin d'une solution de e-mailing correspondante à un volume de 150 000 envois mensuel

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Aucune modification des documents de la consultation n'a été effectuée à ce jour